

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 8 (1943-1946)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** Augustin Mortara et le Refuge génois à Genève

**Autor:** Oltramare, Hugo

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1002599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

AUGUSTIN MORTARA  
ET LE REFUGE GÉNOIS A GENÈVE

PAR

Hugo OLTRAMARE

---

En 1547, le comte Jean-Louis Fieschi chercha à renverser André Doria pour s'emparer du pouvoir. Il ne faut voir dans ce fait qu'un épisode des guerres civiles si fréquentes dans la République de Gênes : deux partis étaient constamment aux prises, les Gibelins, partisans de l'Empereur, et les Guelfes, soutenant le Pape et s'appuyant sur le roi de France.

La conspiration guelfe, ourdie par le comte Jean-Louis Fieschi avec l'appui de François I<sup>er</sup> et du Pape échoua ; les représailles furent violentes, les conjurés se réfugièrent à Lyon. Des informations qui nous ont été données par le marquis G. Pessagno, archiviste de Gênes, qui fit des recherches dans les chroniques de l'époque et les « Annales génoises <sup>1</sup> » nous ont fait connaître les noms de quelques-uns des conjurés et de leurs partisans.

Retenons les personnalités suivantes <sup>2</sup> :

Thomas Afferato	Baptista Botto
Lorenzo Anfonso « Interiano »	Nicolo Botto « Fieschi »
Alfonso d'Acquino	Antonio Brogioni
Gio-Battista Belliano « Imperiale »	Antonio Carnaglia « Vivaldi »
Gio-Agostino Belliano « Imperiale »	Francesco Gavi « Pinelli »
Benedetto Botto « Fieschi »	Antonio « Giustiniani »
François Taruffo	Gio-Battista « Giustiniani »
Gio-Battista Scanavino	Nicolo Giustiniani Bottino
Gasparo Botto « Fieschi »	Batista « Giustiniani »

<sup>1</sup> Voir : « Annales génoises », ainsi que les différents documents historiques de l'époque. Travaux inédits de Frederico Frederici, et de Giacomo Giocardi à la Biblioteca Civica Berio de Gênes.

<sup>2</sup> Les noms mentionnés entre guillemets sont ceux des Alberghi auxquels appartenaient les conjurés ; certains de ces noms se confondent avec les noms de famille, c'est le cas pour les Giustiniani.

Le séjour des Italiens en France coïncida avec le début de la Réforme. Toute la noblesse du Midi étant favorable aux idées nouvelles, les jeunes gentilhommes, indépendants et frondeurs, firent vite cause commune avec les réfugiés génois ; maintes fois ils subirent ensemble le contrecoup des persécutions, ainsi pouvons-nous expliquer que plusieurs d'entre eux se réfugièrent à Genève entre les années 1555 et 1557.

Les luttes religieuses devenaient chaque année plus aiguës ; en 1560, une grande partie de la noblesse, inspirée par le roi de Navarre et le prince de Condé, tenta de s'emparer du roi de France, François II, pour le soustraire à l'influence catholique des Guise. Ce fut la fameuse conjuration d'Amboise. Cette entreprise eut une répercussion à Lyon, où Maligny avec un grand nombre de partisans essaya, mais en vain, de prendre la ville.

Les Génois au sang ardent se compromirent gravement en cette affaire. De nouveaux réfugiés vinrent de 1560 à 1564 demander asile à Genève. En parcourant les listes que donne Galiffe dans *Le Refuge italien de Genève*<sup>1</sup>, on retrouve bien des noms qui sont connus dans les chroniques génoises comme ayant participé à la conjuration de Fieschi, notamment Nicolas et Battiste Botto (arrivés à Genève en 1555), Nicolas Giustiniani (1555), Antoine Pinelli (1561), Jean-Baptiste Giustiniani et Augustin Mortara (1562), François Taruffo (1568), Alphonse et Jérôme d'Acquino (1582).

Ces faits nous sont confirmés par une publication que nous avons eu la bonne fortune de retrouver. Il s'agit du procès en hérésie d'un Génois, Augustin Centurione ou plutôt Augustin Mortara, membre de l'Albergo Centurione<sup>2</sup>, qui dut comparaître devant le Concile de Trente en 1562<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> P. 149-150.

<sup>2</sup> Au moyen âge, les grandes familles génoises étaient groupées en associations politico-commerciales auxquelles on donnait le nom d'Alberghi. Chaque Albergo était désigné par une raison sociale qui servait à le distinguer et dont les membres portaient le nom. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Albergo Centurione ne comptait pas moins de vingt-deux familles. Les surnoms imposés aux membres des Alberghi furent supprimés en 1576.

<sup>3</sup> Ce procès a été publié sous le titre : *Agostino Centurione, processato per eresia e assolto dal Concilio di Trento* (a. 1563), par Luigi CARCERERI, dans l'*Archivio Trentino*, anno XXI, fasc. II, 1906.

Augustin Centurione était membre de la famille dite de Mortara ; la généalogie de cette famille conservée aux Archives de l'Etat de Gênes<sup>1</sup> précise que son père s'appelait Simon, qu'il avait épousé Margarita Baptina Pallavicino-Coronato, qu'il était commerçant en soie et a dû naître à Gênes aux environs de 1530.

La famille Mortara est une famille génoise émigrée au XIV<sup>e</sup> siècle dans la ville de Mortara dans le Milanais ; son nom est un surnom de résidence<sup>2</sup>. Elle était en réalité une branche guelfe des Oltramari de Gênes<sup>3</sup>, qui furent exilés dans une période de guerre civile, et qui durent quitter Gênes avec de nombreuses autres familles génoises au moment d'une victoire du parti gibelin.

En 1562, Augustin Mortara, que nous connaissons aussi sous le nom d'Augustin Centurione, est à Genève ; son séjour dans cette ville est signalé sous ces deux noms dans une liste des habitants de Vincenzo Burlamachi<sup>4</sup> ; Galiffe en fait par erreur deux personnages distincts<sup>5</sup>. Il y figure avec son frère Jean-Baptiste Mortara ; nous trouvons les traces de ce dernier dans nos archives jusqu'en 1570<sup>6</sup>.

Cependant le bruit court à Gênes qu'Augustin Mortara fréquente les hérétiques. Convoqué en 1563 devant le Tribunal de l'Inquisition, il fait la sourde oreille. Après un échange de lettres avec un dénommé Giovanni Battista Prementorio Giordano<sup>7</sup>, qui lui offre de faire écrire par sa sœur à la femme de Donato Matteo Minali, trésorier du Pape, pour savoir sous

<sup>1</sup> Archivio di Stato, Genova. Racc. man. e libri rari, n° 486, Famille.

<sup>2</sup> Le « Libro della Cittadanza », mentionne le nom de Mortara avec l'indication : « olim Oltramari ». Le texte d'une pierre tombale qui figure dans la généalogie Oltramarini précise que tous les Centurione du Milanais descendent des Oltramare de Gênes.

<sup>3</sup> Archivio di Stato, Genova. Raccolta Notari antichi Mss, n° 1. Le nom Oltramare était orthographié Oltramari à l'origine, ce n'est que tardivement que le nom se modifia en Oltramarini.

<sup>4</sup> Libro di memorie diverse della Chiesa Italiana, raccolte da Vincenzo Burlamachi in Geneva, 1550. BPU, Ms suppl. 816.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 149-150.

<sup>6</sup> AEG, Registre de l'Eglise Italienne, Baptême du 3 nov. 1570.

<sup>7</sup> Augustino Mortara l'ancien, grand-père de notre Augustin Mortara, avait épousé, en 1515, Pellegrina Giordano (Archivio di Stato, Genova, G.-B. Parissola, 5 luglio 1515 ; da Racc. Mss. e libri rari n° 486, Famille.)

quelle forme pourrait se faire sa réconciliation avec l'Eglise <sup>1</sup>, il décida de partir pour Trente, persuadé qu'il rencontrerait auprès des prélats réunis pour le Concile un meilleur accueil qu'à Rome.

La déposition d'Augustin Mortara a été faite en partie oralement, en partie par écrit. Elle est conservée dans les Archives Vaticanes <sup>2</sup> et à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan <sup>3</sup>. Les documents de la Bibliothèque Ambrosienne sont des copies. Ce sont les plus nombreux.

De la lecture de ces pièces, il résulte qu'Agostino Mortara lisait les œuvres de Calvin, possédait une traduction du Nouveau Testament et assistait au culte réformé. Il niait l'existence du purgatoire et n'admettait pas le culte des saints ; il considérait que ces doctrines n'avaient pas existé dans l'Eglise primitive et qu'elles étaient dues à l'avarice du clergé. Malgré cela, il n'était pas encore acquis aux idées nouvelles.

Devant ses juges ecclésiastiques, Augustin Mortara fait le récit de son séjour à Lyon et de son passage à Genève. Il donne les noms des Italiens qu'il a fréquentés, ce sont : Lorenzo Anfonso, Theramo Balliano, Gio. Battista Giustiniani et Nicolo Giustiniani dit Bottino, Nicolo Botto, Jean-Baptiste Viviano, Francesco Gavi, etc. A la question qui lui est posée : « Lui-même et d'autres Génois auraient-ils pris les armes pour les hérétiques, lorsque la cité de Lyon se fut détournée de la foi et de l'obéissance au roi ? » il répond : « C'est exact, j'ai été obligé de prendre les armes et j'ai dû faire deux jours de service de garde. » A la question : « N'était-il pas allé en compagnie d'autres marchands génois se plaindre à la reine que le très illustre Gouvernement de Gênes refusait aux dits marchands le droit de demeurer en France ? » il répond par l'affirmative et précise qu'il fut éconduit, ainsi que les autres marchands.

Ayant reconnu ses fautes, il dut faire une abjuration solennelle et fut condamné à se confesser au moins une fois par mois pendant une année, avec interdiction pour lui de séjourner

<sup>1</sup> Luigi CARCERERI, *op. cit.*, p. 19.

<sup>2</sup> Concilio di Trento, p. 12, fol. 129 à 142.

<sup>3</sup> Cod. 133, fol. 131-135, Cod. D, fol. 151-152.

dans les lieux où se trouvaient des foyers d'hérésie. La première confession devait avoir lieu à Trente devant le révérend père Serafino da Brescia, Provincial de Terre-Sainte au Monastère de San Lorenzo.

Les promesses faites par Augustin Mortara ne semblent pas avoir été entièrement tenues, la profession de marchand de soie exigeant de nombreux voyages. Mais des raisons que nous sommes en droit de juger d'ordre politique semblent motiver ses absences.

Quelques années plus tard, en 1593, Augustin Mortara est à Gênes ; les Archives génoises nous ont conservé un document témoignant de son retour dans cette ville. C'est à cette époque qu'il fut arrêté sur l'ordre de l'Inquisition et emprisonné. Cette mesure semble cependant avoir été autorisée et même provoquée par le gouvernement, car au lieu d'être enfermé dans les cachots de l'Inquisition au Couvent de San Domenico, Augustin Mortara fut écroué dans la tour du palais des Doges qui servait de prison d'Etat.

Son procès n'a laissé aucune trace ni dans les Archives de l'Inquisition, ni dans celles du gouvernement ; seule une pièce, datée de 1593, qui figure dans un recueil intitulé « Manuel des décrets du Sénat<sup>1</sup> » nous informe que, le 6 août, Augustin Mortara avait été condamné comme hérétique à être pendu et brûlé ; par grâce spéciale, il lui fut accordé d'avoir la tête tranchée dans son cachot.

Il laissait un fils, Antoine, qui est constaté absent lors de l'inventaire de ses biens fait après décès par les représentants de la Banque de St-Georges à Gênes et qui, d'après les déclarations faites à cette même occasion par R.-D. Franciscus De Ferrariis, recteur de la Paroisse de St-Marcelin, devait être dans sa 18<sup>me</sup> année.

En 1595 arrive à Genève un Antoine Oltramare, industriel en soie, fils de feu Augustin, âgé de 20 ans<sup>2</sup>, disant venir de

<sup>1</sup> Archivio di Stato, Genova : Archivio Segreto. Manuale Decretorum Senatus, anno 1593, 7 augusti, n° 841.

<sup>2</sup> Antoine Oltramare est décédé le 26 janvier 1645, âgé de 70 ans (AEG, Livre des Morts, 26 janvier 1645). Sa date de naissance se place donc entre 1575 et 1576. Dans les Registres du Conseil de Genève nous lisons en date du 19 novembre 1599 qu'Antoine Oltramare, fils

Bergantino, petite ville du duché de Ferrare<sup>1</sup>. Il est accueilli par la cité réformée, il est reçu bourgeois, se marie avec une petite-nièce de Gabriel Faerno, bibliothécaire du Vatican, et est demandé seize fois comme parrain par des familles genevoises. Il donne à son fils aîné le nom d'Augustin, à sa fille aînée le nom de Marguerite. Un autre de ses fils, Rodolphe, épouse Jeanne Bonnet, fille de Jacques Bonnet et de Marie Mestrezat.

De lui descendent tous les Oltramare actuels.

Autour de la personnalité d'Antoine se groupe la colonie génoise de Genève; il a pour belle-sœur la fille de Nicolas Giustiniani, il est reçu bourgeois en même temps que David Scanavino, fils d'Aloïso Scanavino; son premier apprenti est Vincent Carnaglia; son fils Nicolas fait ses études de théologie avec le fils de Nicolas Bottino, le parrain de sa fille est Girolamo d'Acquino. Un de ses amis, Antoine Lagisse, lui confie à sa mort la tutelle de sa femme, née Renée Carnaglia de Gênes.

\* \* \*

De cette modeste étude, nous croyons pouvoir conclure avec certitude que l'émigration génoise venue à Genève au XVI<sup>e</sup> siècle se rattache aux réfugiés qui s'établirent à Lyon après l'échec de la conspiration de Jean-Louis Fieschi en 1547.

Pendant leur séjour dans cette ville, ils furent victimes des premières luttes religieuses et participèrent à la conspiration d'Amboise. Ne pouvant rentrer à Gênes, où les Doria étaient encore puissants, nombre d'entre eux choisirent Genève comme terre d'asile.

---

de feu Augustin, venant de Brigantin, teinturier en soie, habitant de Genève, a été envoyé au Consistoire pour qu'il lui soit permis de se marier dans cette cité où il a fait sa demeure « dès quatre ans en çà ».

<sup>1</sup> Les traditions anciennes de la famille Oltramare ne rattachaient pas son origine à cette bourgade; Eugène RITTER dans les *Notices généalogiques*, t. V, p. 538 et J.-B.-G. GALIFFE dans *Le Refuge italien de Genève*, y font allusion.